

3/12

Location d'un bâtiment appartenant à M. BRIMBEL pour servir de cantine à l'école de DOMENJOD - Prix du loyer à 5.000. frs.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Comme vous le savez la Commune loue à DOMENJOD à 25.000. frs.par mois un immeuble appartenant à M. BRIMBEL.

L'Administration communale ayant décidé à la rentrée de Mars 1962 d'ouvrir une cantine pour les enfants de l'école de Domenjod; il lui a fallu rechercher un local à cet Effet. Sur sa demande, M. BRIMBEL a construit un petit bâtiment annexe qu'il a consenti à louer à la Commune 5.000. frs.par mois.

C'est cette convention verbale que je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix ./.

Signé: Gabriel MACE. "

Approuvé
Sauv. Décr. le 29 Janvier 1963

Le Prefet et son délégué Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire Général

Signé: J. Chard